

# COMMUNIQUÉ DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES



## Etat des lieux de la prise en charge des personnes victimes de l'attentat du 14 juillet 2016

**Vincennes, le 9 juillet 2020**

A l'approche des quatrième commémorations de l'attentat qui a frappé la ville de Nice et causé la mort de 86 personnes sur la Promenade des Anglais, le Fonds de Garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) dresse un état des lieux de la prise en charge des personnes victimes.

Service public de l'indemnisation des victimes, le FGTI prend en charge, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes d'attentats et leurs proches en assurant la réparation intégrale de leurs préjudices physiques et psychiques.

**L'ensemble des victimes a été pris en charge financièrement.**

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2020, 2 363 victimes de l'attentat de Nice ont bénéficié d'une prise en charge indemnitaire.**

Sont concernées :

- 469 proches de victimes décédées
- 267 victimes blessées et leurs proches
- 1 627 victimes traumatisées

**L'indemnisation a été finalisée pour trois quarts des victimes,  
et se poursuit pour un quart d'entre elles.**

Le FGTI a pu, à ce jour, adresser une offre d'indemnisation définitive à 1 848 victimes.

La prise en compte des séquelles définitives des victimes, constatées lors des expertises médicales indépendantes, conditionne l'évaluation finale de leur préjudice et donc l'achèvement de la procédure d'indemnisation.

L'état de santé d'un quart des personnes victimes n'est pas encore consolidé. La stabilisation de l'état de santé des victimes, notamment au plan psychique, peut prendre plusieurs années après un attentat.

Dans un souci de qualité du service rendu aux victimes, le FGTI s'est organisé pour que les expertises médicales puissent se tenir à Nice, dans des locaux loués à cet effet depuis le début de l'année 2018. Parallèlement, le réseau de médecins psychiatres du FGTI a été renforcé par 10 experts psychiatres dont 3 pédopsychiatres. L'attentat de Nice qui visait une manifestation par nature familiale a pour particularité le nombre élevé de victimes mineures (25 %).

**A ce jour, 1111 personnes victimes ont fait l'objet d'une expertise médicale. La grande majorité des expertises est de nature psychiatrique.**

Une autre particularité de cet attentat est le nombre important de victimes étrangères (45 % des victimes décédées) également prises en charge par le FGTI avec la présence de personnes de 53 nationalités différentes le soir du drame.

### **Les chargés d'indemnisation du FGTI restent mobilisés au service des victimes.**

Présente sur place dès le 17 juillet 2016, l'équipe du FGTI reste totalement mobilisée, quatre ans après l'attentat, pour accompagner les victimes.

Les chargés d'indemnisation du FGTI assurent notamment une permanence, une fois par mois, à l'Espace d'Information et d'Accueil (EIA) à Nice.

Les victimes ont 10 ans pour saisir le FGTI. Depuis début 2019, le Fonds de Garantie des Victimes a reçu près de 150 nouvelles demandes de prise en charge. Elles émanent majoritairement de personnes qui se trouvaient en périphérie du lieu de l'attentat et dont la prise en charge dépend de pièces justificatives, notamment des certificats médicaux.

A ce jour, le FGTI a versé un montant total de 70,8 millions d'euros d'indemnités aux victimes.

#### **A PROPOS DU FGTI**

Créé par le législateur en 1986, le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) prend en charge, au nom de la solidarité nationale, les victimes françaises et étrangères d'attentats commis en France et les victimes françaises d'attentats commis à l'étranger. Il indemnise intégralement les préjudices résultant d'une atteinte à la personne dans toutes leurs dimensions, y compris économique et morale. Une équipe d'une vingtaine de chargés

d'indemnisation spécialement formés, accompagne de façon individualisée et sur le terrain les personnes victimes du terrorisme. Le FGTI s'adapte et poursuit sa transformation en lien avec les représentants des victimes pour garantir le respect des droits des personnes victimes tout au long de leur processus d'indemnisation et de reconstruction. Depuis 2015, plus de 6 320 victimes et leurs proches ont été pris en charge par le FGTI.

Pour toute demande  
d'information ou d'interview

**Eloïse Le Goff,**  
**DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

**01 43 98 87 93**  
**06 25 04 42 41**  
**[eloise.le-goff@fgvictimes.fr](mailto:eloise.le-goff@fgvictimes.fr)**

**DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET**

**<https://www.fondsdegarantie.fr/>**